



Marcel BAUER

Maire

A R R E T E N°1094/2022

AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION

**CENTRE COMMERCIAL AFUL II
KING JOUET- JYSK- CHAUSS EXPO - ORCHESTRA
2 rue de la Diligence
67600 SELESTAT**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT AU NOM DE L'ETAT

Vu le code général des collectivités territoriales et des communes,
Vu le code du travail,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté du 23/03/1965 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
Vu l'arrêté du 25/06/1980 modifié, dispositions générales applicables aux ERP du 1^{er} groupe,
Vu l'arrêté du 22/12/1981 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type « M »,
Vu l'arrêté du 23/06/1978 modifié concernant les dispositions dans les chaufferies,
Vu le décret du 27/02/2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,
Vu l'arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15/02/2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie,
Vu le classement de l'établissement en 2ème catégorie de type "M",
Vu la visite périodique du 05/07/2022,
Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale de la Sécurité (SCDS) du 01/09/2022,

arrête :

Article 1 : La poursuite de l'exploitation du Centre COMMERCIAL « AFUL II » est autorisée.

Article 2 : Les prescriptions formulées par la SCDS dans son procès-verbal du 01/09/2022, dont la copie est ci-annexée seront respectées.

P.J. : PV SCDS

Fait à Sélestat, le **20 SEP. 2022**

Le Maire

Marcel BAUER

Copie transmise à :

- Sous Préfecture de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- Gendarmerie Nationale
- Sécurité Publique



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ (SCDS) ERP - IGH
S.I.S. 67**



Obernai, le 01/09/2022

AVIS DE LA SCDS

Séance du 01/09/2022

PROCES – VERBAL

Conformément aux textes en vigueur, la Sous-Commission Consultative Départementale de la Sécurité dans les ERP / IGH a procédé à l'examen du dossier suivant :

**CENTRE COMMERCIAL AFUL II
SELESTAT**

Visite périodique du 05/07/2022



Rapporteur : Capitaine GROELL Julien

Références : SIS 67 - JB - D-2022-004988 - E-46267524387035

Adresse de l'établissement : 2 Rue de la Diligence 67600 SELESTAT

RAPPORT DE VISITE

I. GENERALITES

Visite périodique réalisée le 05/07/2022 à 14:00 en présence des membres suivants :

Madame OBERLIN-KUGLER Cathy	Adjointe au maire de la commune de SELESTAT
Monsieur BAUER Claude	Chargé de sécurité de la ville de SELESTAT
Capitaine GROELL Julien	Représentant du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
Ont également participé à la visite :	
Monsieur RUZNIECKI Ludovic	Chargé de sécurité enseigne JYSK
Madame LAZARUS Dominique	Gérante enseigne ORCHESTRA
Monsieur BOHLI Maxime	Responsable unique de sécurité – Gérant enseigne KING-JOUET
Madame WIPPLER Ophélie	Vendeuse enseigne CHAUSS EXPO

Principales réglementations applicables

Code général des collectivités territoriales (art. L.1424-2, L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4, R.2225-2 à R.2225-10)

Code de la construction et de l'habitation, dispositions relatives aux établissements recevant du public (art. R.143-1 à R.143-47 et R.157-1 à R.157-4)

Arrêté du 23 mars 1965 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Arrêté du 25 juin 1980 modifié, dispositions générales applicables aux ERP du 1er groupe

Arrêté du 22 décembre 1981 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type M

Arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie

II. ANALYSE DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

Aperçu de l'établissement visité

Bâtiment construit sur un simple RDC de forme rectangulaire dans la zone commerciale Nord.

Groupement d'exploitations composé de 4 magasins :

- King Jouet ;
- Jysk ;
- Chauss Expo ;
- Orchestra.

Historique

2008-2010 : Construction

2017 : Rénovation du magasin ORCHESTRA

06 avril 2017 : Avis favorable à la réception des travaux de rénovation du magasin ORCHESTRA Avis favorable à la poursuite de l'exploitation du centre commercial.

07 mars 2019 : Avis favorable à la demande de réaménagement intérieur (AT 067 462 18 M 0051)

2025 : Prochaine visite périodique de contrôle

Classement

Type : M

Catégorie : 2^{ème} pour 781 personnes dont 762 au titre du public

Détail des activités ou exploitations :

Activités ou exploitations		Effectifs	
Nature des activités et locaux concernés	Type(s)	Public	Personnel
Magasin KING JOUET	M	245 <i>1 personne / 3 m²</i>	5
Magasin CHAUSS EXPO	M	170 <i>1 personne / 3 m²</i>	5
Magasin ORCHESTRA	M	126 <i>1 personne / 3 m²</i>	5
Magasin JYSK	M	221 <i>1 personne / 3 m²</i>	4
Totaux	M	762	19

Après la visite

Classement non modifié.

Détail des activités ou exploitations :

Implantation

Desserte: Seul le rez-de-chaussée est accessible au public.

Nom de la façade accessible	Détail de sa desserte
Ouest	Parking automobile desservi par la rue de la Diligence.
Est	Espace enrobé servant de zone de chargement déchargement et parking pour le personnel desservi par la rue de la Diligence.

Isolement par rapport aux tiers

Aucun tiers n'est implanté à moins de 8m de l'établissement.

Construction

Structure

Métallique visible depuis le sol sauf dans la cellule 1 JYSK où la structure est protégée par flocage.

Plancher

Collaborant dans la cellule 1 JYSK.

Couverture

Bac acier.

Façades

Panneau double peau isolant. Bardage métallique et bois.

Distribution intérieure

Cloisonnement traditionnel. Parois maçonnées entre les cellules.

Niveaux	Locaux
+1 au dessus de JYSK	Locaux vides inoccupés (aucun escalier)
0	Cellule 1 occupée par l'enseigne JYSK : <ul style="list-style-type: none">- surface de vente de 673m²- locaux sociaux- réserve de 130m² Cellule 2 occupée par l'enseigne ORCHESTRA <ul style="list-style-type: none">- surface de vente de 365m²- locaux sociaux- réserve de 50m² Cellule 3 occupée par l'enseigne CHAUSS EXPO <ul style="list-style-type: none">- surface de vente de 510m²- locaux sociaux- réserve d'approche de 50m² Cellule 4 occupée par l'enseigne KING JOUET <ul style="list-style-type: none">- surface de vente de 740m²- locaux sociaux- réserve de 115m²

Les réserves sont isolées des surfaces de vente par des parois CF2h et des portes CF1h à fermeture automatique asservies à un détecteur autonome déclencheur (DAD)

Aménagement intérieur

Aucun aménagement particulier notable.

Dégagements

Evacuation des personnes à mobilité réduite (PMR) : directe

Local pouvant accueillir plus de 19 personnes	Effectif	Dégagements		Commentaires
		Requis	Existants ou prévus	
JYSK	224	2 totalisant 4UP	2x 3UP	
ORCHESTRA	131	2 totalisant 3UP	1x 2UP 1x 3UP	
CHAUSS EXPO	170	2 totalisant 3UP	2x 3UP	
KING JOUET	250	2 totalisant 4UP	3x 3UP	

Désenfumage

Local ou dégagement désenfumé	Tirage	Commande	Commentaire
Surfaces de ventes	Naturel	Manuelle	Commande également depuis le SSI

Electricité et éclairage

Chaque magasin possède sa propre installation et alimentation.

Source d'alimentation : réseau public en basse tension

Source de remplacement : aucune

Organe de coupure d'urgence situé aux caisses de chaque magasin.

Éclairage normal : électrique.

Éclairage de sécurité : source centralisée.

Chauffage, climatisation et ventilation

Chauffage et climatisation

Climatisation électrique réversible.

Ventilation

VMC limités à certains locaux sociaux.

Risques particuliers

Locaux à risques particuliers

Réserves : potentiel calorifique constitué par les articles de vente.

Gaz combustibles et hydrocarbures

Néant.

Moyens de secours

Défibrillateur automatisé externe

Présent à l'accueil du magasin JYSK.

Points d'eau d'incendie

2 poteaux d'incendie délivrant chacun 120 m³/h à 1 bar et situé à moins de 150m de l'entrée de l'établissement.

Moyens d'extinction

Extincteurs portatifs.

Robinets d'incendie armés dans chacun des magasins et chacune des réserves.

Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Aucun plan d'intervention, uniquement des plans d'évacuation dans chaque magasin.

Service de sécurité incendie

Personnels des magasins formés aux extincteurs et RIA.

Système de sécurité incendie

SSI de catégorie B.

Alarme de type 2A avec :

- diffusion générale .
- aucune temporisation.
- signal sonore général et lumineux dans certains locaux.

Système d'alerte

4 téléphones fixes (un dans chaque magasin) fonctionnant en l'absence de source normale d'alimentation électrique.

Entretiens, vérifications, formations et exercices

Le registre de sécurité a été présenté et signé par le rapporteur.

Intitulé		Organisme	Date	Commentaires
Portes automatiques		KONE	19/11/2021	Contrat annuel
Désenfumage		PRO PARTNER INCENDIE	28/06/2022	JYSK. Contrat annuel. RAS
		CARON SÉCURITÉ	29/03/2022	ORCHESTRA. Contrat annuel. RAS
		FIREL	04/05/2022	CHAUSS EXPO. Contrat annuel. RAS
		AEC désenfumage	16/03/2022	KING JOUET. Contrat annuel. RAS
Chauffage		SNEF	28/06/2022	JYSK. Contrat annuel. RAS
		VITACLIM	22/06/2022	ORCHESTRA. Contrat annuel. RAS
		AIR CLMI	08/06/2022	CHAUSS EXPO. Contrat annuel. 1 climatisation HS
		CAT	08/06/2022	KING JOUET. Contrat annuel. RAS
Électricité et éclairage de sécurité ERP et Code du travail		VERITAS	13/05/2022	JYSK – 1 observation – 1 BAES HS - levée depuis
		VERITAS	10/11/2021	ORCHESTRA – 1 observation – 1 BAES HS
		SOCOTEC	04/11/2021	CHAUSS EXPO – RAS
		APAVE	16/06/2022	KING JOUET - RAS
SSI	Entretien	FPE	04/10/2021	
	Vérification triennale	APAVE	03/06/2022	14 observations mineures – la plupart levées depuis en interne
RIA et extincteurs		PRO PARTNER INCENDIE	28/06/2022	JYSK. Contrat annuel. RAS
		CARON SÉCURITÉ	29/03/2022	ORCHESTRA. Contrat annuel. RAS
		FIREL	04/05/2022	CHAUSS EXPO. Contrat annuel. RAS
		DESAUTEL	04/04/2022	KING JOUET. Contrat annuel. RAS

Essais réalisés

Objet	Résultat	Commentaires
Alarme	Concluant	Déclenchement dans le magasin KING JOUET
Compartimentage	Concluant	
Déverrouillage des issues de secours	Concluant	
Éclairage de sécurité	Concluant	
Ouverture des portes motorisées	Concluant	
Désenfumage	Surface de vente	Concluant
Alerte	Non réalisé	
Consignes et formation du personnel	Non réalisé	
Évacuation des personnes	Non réalisé	

III. PROPOSITIONS

Prescriptions

1. Indiquer au dessus de chaque organe de coupure d'urgence électrique qu'il ne commande que le magasin concerné et non le groupement d'exploitation. (EL 11)
2. Remettre en état le joint de la porte CF du local électrique (Magasin Orchestra). (CO 28)
3. Remettre en état le joint de la porte CF heure de la réserve du Magasin Orchestra et King Jouet. (CO 28)
4. Procéder à la remise en état des blocs d'éclairage de sécurité défectueux. (EC 15)
5. Rajouter un diffuseur sonore de l'alarme générale incendie au niveau de la partie arrière du magasin JYSK. (MS 61 – IT 248 4.3)
6. Supprimer tout dépôt, matériel ou objet pouvant faire obstacle à la circulation des personnes dans les dégagements utilisés par le public ou le personnel. (CO 37)
7. Faire parvenir à la SCDS le relevé de mesures des débits des poteaux d'incendie normalisés assurant la défense extérieure contre l'incendie de l'établissement. Ces mesures doivent être effectuées sous une pression dynamique supérieure ou égale à 1bar. (MS 6)

Recommandation

Un guide relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique à destination de l'exploitant est disponible sur Internet à cette adresse :

<https://www.sdis67.com/fr/sdis-67/prevention/guide-de-l'exploitant>

Avis

Le groupe de visite propose à la SCDS de maintenir l'avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

**AVIS ET PRESCRIPTIONS DE LA CCDSA / SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA
SECURITE DANS LES ERP / IGH (SCDS) :**

• **MEMBRES DE DROIT PRESENTS :**

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - Président : | Mme Annick PAQUET |
| - Direction des Sécurités : | Mme Christine ROSÉ |
| - SIS : | Lt-Col Raphaël DOUET |
| - DDT : | Mme Martine KORNMANN |

• **PRESCRIPTIONS DE LA SCDS :**

1. Indiquer au dessus de chaque organe de coupure d'urgence électrique qu'il ne commande que le magasin concerné et non le groupement d'exploitation. (EL 11)
2. Remettre en état le joint de la porte CF du local électrique (Magasin Orchestra). (CO 28)
3. Remettre en état le joint de la porte CF heure de la réserve du Magasin Orchestra et King Jouet. (CO 28)
4. Procéder à la remise en état des blocs d'éclairage de sécurité défectueux. (EC 15)
5. Rajouter un diffuseur sonore de l'alarme générale incendie au niveau de la partie arrière du magasin JYSK. (MS 61 – IT 248 4.3)
6. Supprimer tout dépôt, matériel ou objet pouvant faire obstacle à la circulation des personnes dans les dégagements utilisés par le public ou le personnel. (CO 37)
7. Faire parvenir à la SCDS le relevé de mesures des débits des poteaux d'incendie normalisés assurant la défense extérieure contre l'incendie de l'établissement. Ces mesures doivent être effectuées sous une pression dynamique supérieure ou égale à 1bar. (MS 6)

- **AVIS DE LA SCDS :**

Après avoir consulté le rapporteur en matière de sécurité incendie et de panique, la CCDSA / Sous-Commission Départementale de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP / IGH **maintient l'AVIS FAVORABLE à la poursuite de l'exploitation du CENTRE COMMERCIAL AFULL II, 2 Rue de la Diligence à SELESTAT.**

Notifié à l'autorité de police :

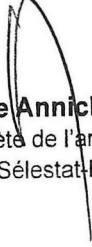
(Art. 42 du décret du 8 mars 1995)

Maire de SELESTAT

Copie à :

- . Sous Préfecture de Sélestat-Erstein
- . SIS
- . DDT
- . DDSP

La Présidente,


Madame Annick PAQUET
Sous-Préfète de l'arrondissement
de Sélestat-Erstein